

Quant aux frais de poste, voici ce que nous avons à répondre à ceux qui sont disposés à nous les rembourser :

Quand nous n'avons qu'un abonné dans une localité, nous payons un demi centin par numéro et 12 centins pour l'année ; si nous avons trois abonnées au lieu d'un à qui nous adressons notre journal sous une même enveloppe, nous payons encore un demi centin, c'est-à-dire quatre centins par année, pour chaque exemplaire. Si nous avons douze abonnés, et que nous leur adressions *La Gazette* sous une même enveloppe, nous payons deux centins par livraison, c'est-à-dire deux centins par année pour chaque exemplaire. Si nous avons vingt-quatre abonnés, nous payons trois centins par chaque envoi, c'est-à-dire un centin et demi par chaque exemplaire.

En suivant cette proportion, on pourra facilement se rendre compte de ce que l'on paie pour 3, 4, 5, 6 et 7 douzaines d'abonnés.

Nous avons d'abord dit que les frais de poste étaient à notre charge ; mais, comme le prix de l'abonnement est très-réduit et que les dépenses qui retombent sur nous sont considérables, nous recevrons avec reconnaissance la remise des frais de poste ; mais personne n'est tenue de nous faire cette remise.

Comme il y a peu d'événements importants à constater depuis notre dernière livraison, nous remplirons notre chronique de ce numéro par un article sur le jour de l'an.

Le jour de l'An.

L'an 1869 n'est plus qu'un souvenir, triste pour les uns, plus ou moins agréable pour les autres. Tout en lui adressant nos adieux, jetons sur elle un dernier regard et voyons ce qu'elle a fait pour le monde entier. Le moins que nous pouvons en dire, c'est que si elle n'a pu donner la paix à l'univers, elle a contenu l'ardeur guerrière des peuples et des puissances